

à la cour des plaidoyers communs l'autorité (qu'elle n'avait pas alors,) de siéger à Québec et à Montréal pour le jugement de toutes causes, quelque petites qu'elles fussent, et de rendre la présence d'un seul juge suffisante, pour toute demande au-dessous de la somme de dix livres *sterling*.

Il recommande, en quatrième lieu, qu'un débiteur ne puisse être arrêté, ni ses biens fonds vendus, lorsque la dette et les frais du procès n'excèdent pas la valeur de dix livres du cours d'Halifax, et qu'il soit, autant que possible, accordé des délais et des facilités aux débiteurs pauvres pour l'acquiescement de leurs dettes, excepté dans les cas où il paraîtrait y avoir fraude ou mauvaise foi de la part de ces derniers. Les autres recommandations du comité n'ont rapport qu'à la nomination de différens officiers, et aux salaires qui devraient leur être accordés; le tout dans la vue de mieux répartir les fonctions judiciaires, de faciliter l'administration de la justice, et d'en diminuer les frais.

Cependant, quoique le Canada fût en proie à la plus mauvaise administration de la justice qu'il soit possible de rencontrer dans un pays civilisé, il faisait des progrès sous les rapports de la population, de l'industrie et du commerce. On y fabriquait depuis longtemps de grosses toiles, des bas, des droguets et autres étoffes communes. Ces manufactures s'étaient étendues, sans pourtant se perfectionner. La culture du lin, du chanvre et du tabac avait reçu des accroissemens; les troupeaux s'étaient multipliés, et l'on commençait à semer assez de grains pour en exporter en Angleterre et aux Antilles. En 1769, les productions vendues à l'étranger s'élevèrent, suivant Raynal, à 4,077,602 liv. 7s. 8d. Elles furent exportées par environ soixante-dix navires de la Vieille ou de la Nouvelle-Angleterre, dont plusieurs arrivèrent sur leur lest. La colonie ne possédait en propre que les bateaux nécessaires à la navigation intérieure, une douzaine de petits bâtimens employés à la pêche du loup-marin, et cinq ou six autres qu'on expédiait pour les Antilles. Loin d'augmenter, la construction des vaisseaux avait diminué depuis la conquête, en conséquence de la cherté de la main-d'œuvre, devenue plus considérable. Les obstacles physiques qui détournaient les Canadiens de la navigation extérieure, les dégoutaient encore de la pêche; cependant, celle de la morue, essayée anciennement à Mont-louis et à Gaspé; celle du saumon et du loup-marin, assez bien établie à la côte de Labrador, avaient fait quelques progrès: on avait même tenté celle de la balaine, mais sans un succès suffisant pour la continuer. Le commerce des pelleteries n'avait pas diminué, comme on l'avait craint; il avait même un peu augmenté, parce que les Canadiens (dit toujours